

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé complet le 13 Avril 2023	Dossier n° DP 71369 23 E0003
Par : Madame Lucie NAIRAT	
Demeurant à : 17 Rue du Bourg - 71150 CHAGNY	Surface de plancher autorisée : //
Pour : Remplacement de 4 fenêtres et réfection des volets et portes	Nb de bâtiments créés : //
Sur un terrain sis à : 6 Rue des Baux - 71150 REMIGNY	Nb de logements créés : //
Cadastré : B306, B307	Destination : habitation

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé le 25/10/2022,

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à REMIGNY, le

12/05/2023

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande : 13/04/2023

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT